





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-65**

Séance publique du

24 juillet 2020

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1176522-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LE DISPOSITIF "FRAT COVID" (FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE) LANCE PAR LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (PACA)

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET
GESTION
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET 2020

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LE DISPOSITIF "FRAT COVID" (FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE) LANCE PAR LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (PACA)- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La pandémie mondiale du virus COVID-19 engendre une crise sanitaire majeure aux conséquences sociales, financières et économiques sans précédent pour les territoires.

Afin de répondre à l'urgence de la situation et reconstruire l'avenir en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région a élaboré des dispositifs d'accompagnement sur mesure. Ainsi, la Région PACA a lancé le 30 mars dernier un Plan d'urgence, de solidarité et de relance aux côtés de l'Etat pour un montant de 1,4 milliards d'euros.

Dans le cadre de ce plan d'urgence, la Région PACA a adapté et renforcé sa politique de soutien financier au développement durable et équilibré des territoires pour démultiplier l'action des collectivités.

Fortement mobilisées pour faire face à cette crise inédite, les communes veillent à mettre en place des mesures adaptées en réponse aux besoins de leurs territoires tout en assurant l'égalité de tous devant le service public et sa continuité.

Pour cela, la Région PACA s'est engagée à soutenir les projets d'investissement portés par les communes à travers le dispositif Fonds Régional d'Aménagement du Territoire d'urgence sanitaire (FRAT COVID) pour lequel une enveloppe de 10 millions d'euros a été dédiée.

L'objectif de ce fonds d'aide exceptionnelle « FRAT COVID » étant d'accompagner de manière simple et réactive les communes, les projets d'investissement éligibles sont de deux ordres :

- 1) Financement de projets d'équipements favorisant le maintien et/ou le développement de services à la population, directement liés à la prise en charge de l'épidémie :
 - *matériel numérique pour l'information de la population et l'enseignement à distance*
 - *équipement de télémédecine*
 - *équipement médical pour les maisons de santé et les centres de soins*
 - *équipements supplémentaires rendus nécessaires pour assister les personnes vulnérables et dépendantes*
 - *équipements pour assurer une continuité des services publics d'urgences*
 - *matériel pour permettre aux commerces de respecter les recommandations sanitaires*

- 2) Financement de travaux d'aménagement dans les équipements publics permettant de répondre aux recommandations sanitaires notamment en matière d'hygiène, d'accès aux soins d'urgence et d'accueil du public

Il ne peut être déposé par la Ville d'Aix-en-Provence, comme pour toutes les collectivités, qu'un seul dossier pour ce dispositif « FRAT COVID ». Le taux d'intervention s'élève à 50% maximum du montant HT des dépenses éligibles avec un plafond de subvention fixé à 50 000 € et un montant minimum de l'aide régionale établi à 6 000 €. Compte tenu de la nature de ce dispositif d'aides exceptionnelles d'urgence, les dépenses relatives au projet financé seront prises en compte à compter de la date du démarrage du confinement soit le 16 mars 2020.

Fort de ces éléments, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite présenter le dossier relatif aux financements de projets d'équipements et de travaux d'aménagement qui ont été rendus nécessaires dans la prise en charge de l'épidémie, à savoir :

Objet	Coût HT (prévisionnel)
Acquisition d'une laveuse pour la désinfection des rues	72 058 €
Bornes désinfectantes pour les bâtiments publics et écoles	34 639 €
Fourniture et installation de dispositifs de protection pour les accueils aux publics (verre sécurité auto portant, passe documents...)	15 534 €
Acquisition et dotation de 30 tablettes numériques à destination du centre hospitalier pour les personnes malades hospitalisées	12 332 €
Création de la plateforme « aix-entraide » pour favoriser la solidarité entre Aixois pendant la période de confinement	3 645 €

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACTER** l'engagement de la Ville d'Aix-en-Provence dans le dispositif « FRAT COVID » lancé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)
- **SOLLICITER** auprès de la Région PACA un financement pour les projets d'équipements et travaux d'aménagement rendus nécessaires dans la prise en charge de l'épidémie à hauteur de 50%, taux d'intervention défini par le dispositif FRAT COVID, soit 50 000 € pour un coût de dépenses plafonnées à 100 000 € HT
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de la Région PACA et tout document afférent à ce dossier
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2020-65 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LE DISPOSITIF "FRAT COVID" (FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE) LANCE PAR LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (PACA)-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 6
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Claudie HUBERT, Gaëlle LENFANT, Marc PENA, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,
Maryse JOISSAINS MASINI



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»